



**HAL**  
open science

## DD - Dynamiques du droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. DD - Dynamiques du droit. 2010, Université Montpellier 1 - UM1. hceres-02033234

**HAL Id: hceres-02033234**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033234v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur

l'unité :

Dynamiques du Droit - UMR 5815

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de Montpellier 1

CNRS

Juin 2010



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Dynamiques du Droit - UMR 5815

sous tutelle des établissements et  
organismes :

Université de Montpellier 1

CNRS

Le Président  
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités  
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juin 2010



# Unité

Nom de l'unité : Dynamiques du Droit

Label demandé : UMR

N° si renouvellement : 5815

Nom du directeur : Mme Vincente FORTIER

## Membres du comité d'experts

### Président :

M. Yves JEGOUZO, Université Paris 1

### Experts :

M. Jean-Claude RICCI, Université Paul Cezanne

M. Bernard BEIGNIER, Université Toulouse 1

Mme Anne LAUDE, Université Paris 5

M. Serge DAUCHY, CNRS

M. Vlad CONSTANTINESCO, Université de Strasbourg

M. Thomas CLAY, Université de Versailles Saint-Quentin

Mme Danielle CORRIGNAN-CARSIN, Université de Rennes 1

M. Philippe AUVERGNON, Université Bordeaux 4

Expert(s) proposés par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

M. Philippe AUVERGNON, CoNRS

## Représentants présents lors de la visite

### Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Rostane MEHDI

### Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier 1

M. Pierre DEMEULENAERE, Directeur scientifique adjoint au CNRS



# Rapport

## 1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

Le 25 janvier 2010 après-midi, la rencontre a commencé par un long exposé de Mme Vicente FORTIER, nouvelle directrice de l'UMR ayant succédé à M. Jean-Louis BILLON. Cette présentation du bilan de l'UMR et des axes principaux du projet a été accompagnée de la projection de certains documents soulignant les axes majeurs du rapport. Une discussion assez longue a suivi cette présentation. Au cours de celle-ci, le comité a été frappé par le faible nombre d'interventions des responsables des différentes équipes internes. Les pénalistes, par exemple, qui ont pourtant décidé de rejoindre l'unité, ne se sont jamais manifestés au cours des échanges, et on peut dès lors se demander si ce ralliement est motivé par des considérations scientifiques. Seule l'ancien responsable de l'équipe d'histoire du droit colonial a rappelé les conditions dans lesquelles ses recherches avaient été engagées et en a souligné l'originalité. Le comité a ensuite reçu une délégation de doctorants qui ont témoigné d'un fort taux de satisfaction.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

L'UMR a connu une histoire assez mouvementée. Elle résulte de la fusion opérée en 1997 de trois URA-CNRS : l'Institut d'histoire des anciens pays de droit écrit (IHAPDE), l'équipe de recherche Créations immatérielles (ERCIM) et l'Institut de recherche et d'études pour le traitement de l'information juridique qui a joué un rôle majeur sur le plan national en ce domaine. Ce dernier institut a cédé la place à une Equipe de recherche Justice et litigiosité (ERJIL) sans que le lien de filiation soit absolument évident. A ces trois équipes s'est alliée en 1997 une équipe universitaire, l'Institut des droits européens des droits de l'homme qui, en 2005, a repris son autonomie pour devenir équipe d'accueil.

En 2005 le départ de l'IDEDH a été compensé au moins sur le plan quantitatif par l'arrivée d'une nouvelle équipe « Droit de la consommation et du marché » (EDCM), anciennement équipe d'accueil.

Actuellement l'UMR se présente comme une fédération reposant, selon la logique fédéraliste classique, sur deux principes, la participation et l'autonomie, le comité ayant mieux perçu la mise en œuvre du second que du premier. Cette fédération regroupe quatre équipes, deux des équipes fondatrices, l'IHAPDE caractérisée par la poursuite de recherches importantes dans le domaine de l'histoire du droit colonial et l'ERCIM. S'y ajoutent l'ERJL qui regroupe une partie importante des chercheurs CNRS et l'EDCM.

- Equipe de Direction :

Pour des raisons de santé, le directeur actuel de l'unité, M. Jean-Louis BILLON, vient de céder la direction à Mme Vicente FORTIER. L'UMR dispose de locaux importants (650 m<sup>2</sup>), d'une équipe logistique étoffée (service informatique, service de gestion) à la disposition des différentes équipes internes et d'une bibliothèque. Chaque composante dispose d'une salle pour les doctorants.



- Effectifs de l'unité (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	25	32
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	6	5
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	0	3
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	12	13
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	0
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	83	94
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	28	32

## 2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :
- Points forts et opportunités :
  - Le dynamisme de la nouvelle direction et sa volonté d'améliorer la diffusion et la valorisation des recherches menées. Il lui faudra toutefois conquérir l'ensemble des membres de l'unité.
  - La production scientifique individuelle et le rayonnement de certaines « niches » au sein de l'unité, en particulier en histoire du droit colonial, domaine qui jouit d'un rayonnement et d'une notoriété internationale.
  - Une équipe soudée et volontaire d'ingénieurs et de techniciens.
  - De nombreuses formations de Master 2 de haut niveau qui peuvent s'appuyer sur l'UMR en tant que laboratoire d'accueil (et dans lesquels interviennent également les chercheurs CNRS), ainsi qu'une très bonne insertion des doctorants dans l'unité.



- Points à améliorer et risques :

- Un manque de synergie et de coopération entre les équipes internes (et accessoirement avec les autres équipes d'accueil en sciences juridiques, notamment en droit privé).
- L'absence remarquable de projets sur contrat de recherche (en particulier de type ANR) malgré des moyens en personnel technique et de soutien à la recherche nombreux et qualifiés.
- Un projet scientifique qui manque cruellement de lisibilité et fait apparaître un déficit important en termes de structuration de la programmation scientifique. Il en résulte une impression d'« auberge espagnole ». Les composantes doivent, au risque de perdre toute attractivité, opérer des rapprochements plus nets autour d'un projet bien identifié.

- Recommandations :

Les modalités de la collaboration avec la Maison des Sciences de l'homme doivent être clarifiées au risque de voir cette dernière « capter » le bénéfice de la recherche lancée et/ou menée par l'UMR.

L'UMR doit impérativement participer à des appels d'offres car le comité n'a pu que regretter qu'en dépit d'une logistique beaucoup plus étoffée que les autres unités de recherche en droit, elle ait aussi peu de financements sur contrat.

L'intégration des équipes doit être recherchée par la redéfinition d'un véritable projet commun, au moins pour certaines actions, sauf pour l'UMR à se condamner à n'être qu'un pool de moyens.

- Données de production :

(cf. [http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres\\_Identification\\_Ensgts-Chercheurs.pdf](http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf))

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	24
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	5
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	
Nombre d'HDR soutenues	3
Nombre de thèses soutenues de 2006 à 2009	62
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	



### 3 • Appréciations détaillées

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

La production scientifique de l'unité exprime le travail accompli au cours du dernier contrat quadriennal par l'ensemble de ses membres. Pour le versant individuel, on dénombre un total de 62 auteurs (chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants, post-docs et ingénieurs). Conformément aux critères retenus par l'AERES, 29 membres de l'UMR (dont quelques-uns ont quitté l'unité en 2007 et 2008) peuvent être considérés comme « publiant » ou comme « produisant en recherche ». En ce qui concerne le versant collectif, le rapport d'activités fait état de 15 publications majeures. Elles concernent principalement le domaine historique (avec plusieurs publications éditées à l'étranger) et les questions liées à la thématique Justice et litigiosité. On note une forte implication des personnels CNRS (chercheurs mais également ingénieurs) dans la production collective, et il convient également de souligner le caractère résolument international de cette production scientifique, résultat, entre autres, d'un partenariat soutenu et fructueux mais un peu trop exclusif avec l'Université de Sherbrooke.

Toutefois cette production qui atteint dans certains domaines (l'histoire du droit colonial) un niveau exceptionnel, donne l'impression d'une parcellisation de la recherche, les équipes travaillant à côté l'une de l'autre et rarement ensemble. Cela tient sans doute au caractère artificiel du lien entre les composantes de l'UMR que le rapport présenté à l'AERES expose ainsi : « Les juristes ainsi regroupés considèrent que le droit se construit aux frontières et que c'est aux frontières du temps, de l'espace et de l'esprit qu'il se recompose et livre ses éléments ». Peut-on, à partir d'une telle définition, fédérer véritablement des recherches sur les modes alternatifs de règlement des conflits, l'histoire du droit des colonies, le statut juridique du bioacteur, l'histoire de la propriété intellectuelle, l'Europe des dictatures et le juge gardien des valeurs ?

- Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité de l'UMR et son intégration dans l'environnement :

En dépit d'une intense activité de production de publications et de colloques on peut s'interroger sur le rayonnement réel de l'UMR « Dynamiques du droit » compte tenu du caractère éclaté de ses axes de recherche.

S'agissant de l'axe « Créations immatérielles », le comité n'est pas parvenu à comprendre son implication dans une dynamique d'ensemble.

Le déficit de rayonnement peut aussi expliquer l'absence de contrats de recherche sur appels d'offre : n'est-ce pas en raison d'un manque de synergie entre les différentes composantes, d'un cloisonnement des thématiques et d'un manque de lisibilité des programmes transversaux qu'aucun contrat ANR ou européen n'a été décroché à ce jour par l'unité, et cela malgré la présence au sein de l'unité d'un nombre important de techniciens et d'ingénieurs ? La nouvelle direction semble d'ailleurs consciente du problème, puisque son projet et sa présentation orale insistent sur les actions à mener dans l'avenir pour améliorer la valorisation et la diffusion de la recherche : plusieurs groupes de réflexion internes, appelés cellules, sont prévus afin de mener une réflexion approfondie en matière d'édition, de valorisation et de relations internationales. Peut-être conviendrait-il d'y ajouter une cellule chargée plus spécialement de la préparation des réponses aux appels d'offre.

Ce déficit de rayonnement ne touche pas pour autant l'ensemble des composantes de l'unité. Le comité a été frappé par l'attractivité et par le rayonnement des historiens du droit travaillant sur l'histoire du droit colonial. L'activité débordante dans ce domaine est valorisée par de nombreuses manifestations scientifiques s'appuyant sur un réseau national et international, sur des publications qui font autorité dans le domaine et sur un portail internet réalisé récemment, mais qui bénéficie déjà d'une excellente notoriété. C'est également le seul axe à avoir bénéficié de contrats de recherche extérieurs (Mission de recherche droit et justice).





- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'équipe ou du projet :**

Le comité de visite est conscient des difficultés dans lesquelles la nouvelle direction a été amenée à préparer le bilan et le projet de l'unité : la préparation du contrat quadriennal 2011-2014 a, en effet, coïncidé avec la démission, pour raison de santé, du directeur d'unité. La nouvelle direction a donné une impression volontariste et, forte du soutien de l'ensemble de l'unité, elle semble à même de pouvoir insuffler une nouvelle dynamique. Elle pourra incontestablement s'appuyer sur une équipe d'ingénieurs et de techniciens enthousiastes et bien décidée à participer à la réussite des actions scientifiques programmées pour les années à venir.

Le comité a pu apprécier leur esprit d'équipe au service de la collectivité, au-delà de leur implication dans leur équipe interne de rattachement. Il semble régner une bonne entente entre le personnel ITA (CNRS) et BIATOS (Université) malgré leur dispersion en différents sites.

Les doctorants semblent également très satisfaits de leur intégration dans l'unité. Outre la mise à disposition de moyens matériels (documentation et informatique), le financement de déplacements en vue de la participation à des manifestations scientifiques en France comme à l'étranger, de nombreuses rencontres sont organisées, tant par spécialité que dans un contexte pluridisciplinaire et comparé. Les doctorants bénéficient ainsi d'un accompagnement de l'avancement de leurs travaux et du soutien des chercheurs et enseignants-chercheurs, sans empiètement sur le suivi assuré par les directeurs de thèse. L'unité est donc un lieu d'émulation de la recherche, compensant la discrétion de l'Ecole doctorale.

- **Appréciation sur le projet :**

Pour les 4 années à venir, la programmation scientifique des composantes (à présent au nombre de cinq avec l'arrivée de l'équipe de droit pénal) s'inscrit largement dans la continuité : les thématiques retenues s'appuient ainsi sur les fondements posés au cours des années passées.

Quelques thématiques nouvelles (trop peu nombreuses) sont également envisagées, comme par exemple La réparation du licenciement abusif (qui mériterait un rapprochement avec le laboratoire de droit social) ou Droit et religion. Cette recherche a vocation à être développée dans le cadre des programmes soutenus par la Maison des Sciences de l'Homme (on notera que les rapports entre l'unité et la MSH pas plus que les modalités de collaboration entre l'Université et la MSH n'ont été clarifiés à ce jour).

Le projet scientifique 2011-2014, charpenté autour de 3 axes et de 8 projets, fait transparaître un déficit de ligne directrice : aucun « chapeau » commun ne donne au projet une ambition voire une orientation commune. L'intitulé des 3 axes est en outre assez vague (La médiation juridique de l'homme et de la nature, La part du droit dans une société plurielle, Les enjeux juridiques de l'innovation) et le projet apparaît de ce fait comme « fourre-tout ». L'apport de chaque composante à l'édifice commun et la plus-value de l'approche pluridisciplinaire n'apparaissent pas clairement.



UMR 5815 Dynamique du droit (fusion avec EA 708)

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
B	A	B	B	B



Montpellier, le 28 avril 2010

**Le Président**

PH.A/NG

Départ 2010 - 230

**Monsieur Pierre GLORIEUX**  
**Directeur de la section des unités**  
**de recherche**  
**Agence d'Evaluation de la Recherche et de**  
**l'Enseignement Supérieur (AERES)**  
**20, rue Vivienne**  
**75002 PARIS**

Monsieur le Directeur,

Je vous adresse mes remerciements pour la qualité du rapport d'évaluation fourni à l'issue de la visite du comité d'expertise concernant l'unité de recherche «**Dynamique du droit**»

Vous trouverez ci-joint les réponses du Directeur de l'unité auxquelles le Vice Président du Conseil Scientifique et moi-même n'avons aucune remarque particulière à rajouter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe Augé', is written above the printed name.

**Philippe AUGÉ**



UMR 5815 - DYNAMIQUES DU DROIT  
39, rue de l'Université  
34060 MONTPELLIER CEDEX



Montpellier, le 29 avril 2010

Monsieur Pierre Glorieux  
Direction de la section des unités de recherche

Monsieur le Directeur,

J'ai bien reçu le rapport du Comité d'évaluation présidé par le Professeur Jegouzo et j'ai donc pu prendre connaissance de son expertise, à l'issue d'une évaluation qui, comme le remarque le Comité, a permis une discussion longue et nourrie.

À titre liminaire, je souhaite remercier le comité pour avoir rappelé le contexte difficile dans lequel j'ai pris en charge la campagne d'évaluation de l'UMR. Ce contexte, depuis deux ans, pesait largement sur le fonctionnement de l'équipe. Par ailleurs, je suis très sensible à l'appréciation favorable portée par le comité sur ma direction. Le comité a également souligné l'excellence de certaines recherches accomplies dans l'équipe, la qualité de la production scientifique, la mobilisation des personnels ingénieurs et techniciens, la très bonne insertion des doctorants dans l'unité. Sous mon impulsion et forte de ses acquis, il serait regrettable que l'UMR ne puisse développer des initiatives qui ont été malencontreusement bloquées par le passé et bénéficier du temps suffisant pour exprimer son plein potentiel de recherche dans le sens des recommandations émises par le Comité.

La lecture du rapport, très riche, adressé par le comité appelle, en réponse, un certain nombre de précisions :

**1.** Concernant la demande des pénalistes souhaitant rejoindre l'UMR, ceux-ci ont exposé dans le rapport écrit (p. 113), les raisons d'une telle demande. Soucieux de dépasser le seul champ du droit pénal, ils souhaitent s'associer pour leurs futurs travaux de recherche aux historiens et aux privatistes présents dans l'UMR. Du reste, le projet fait état de leur implication dans les futures recherches transversales (rapport, p. 95).

La même remarque peut s'appliquer aux spécialistes de droit de la santé dont l'intégration dans l'UMR se justifie également par la transdisciplinarité qui caractérise leurs travaux comme ceux de l'UMR. Je signalerai, ici, que l'un des projets de l'UMR portant sur « La religion dans les établissements de santé » vient de recevoir le soutien de l'Université Montpellier 1, qui a octroyé au projet une subvention de 15.000€ (BQR).

Comme j'ai pu le dire au Comité, par le passé, des actions ont été entreprises entre l'UMR, les pénalistes et les spécialistes de droit de la santé. Leur intégration permettra d'inscrire les travaux dans la longue durée et de renforcer cette synergie.

**2.** Le comité s'interroge sur la filiation entre l'Institut de recherche et d'études pour le traitement de l'information juridique (IRETIJ) et l'Équipe de recherche Justice et Litigiosité. Il s'agit, en fait, d'un changement de dénomination qui correspond à une réorientation des travaux de l'IRETIJ opérée dès 1997, le domaine de l'informatique juridique ayant été largement parcouru pendant presque trente ans. Cependant, l'expérience acquise en termes de constitution de bases de données et de traitement des contentieux par le groupe est toujours mise à profit dans le cadre des travaux qui sont réalisés par l'ERJL.

UMR 5815 - DYNAMIQUES DU DROIT  
39, rue de l'Université  
34060 MONTPELLIER CEDEX

3. Les experts ont relevé une insuffisance du nombre de contrats de recherche conclus par l'UMR. Cependant, ils ne font état, pour le précédent contrat quadriennal, que des contrats de recherche obtenus par l'axe Histoire du droit des colonies. À ceux-ci, il faut ajouter le contrat de recherche portant sur la justice de proximité obtenu par l'ERJL et conclu avec la Mission de recherche Droit et Justice (formulaire 4-1).

Il convient également de noter que l'Institut d'histoire des anciens pays de droit écrit (IHAPDE) est partenaire dans le projet ANR (programme Jeunes chercheurs édition 2010) qui a été déposé par V. Chalet (Université Montpellier 3). Ce projet porte sur l'édition électronique du *Petit Thalamus*. Les professeurs J. M. Carbasse et Y. Mausen ainsi que deux chercheurs CNRS (M. Ferret et L. Otis-Cour) réaliseront l'édition critique et commentée de la Coutume de Montpellier (rapport, p. 100).

J'ai pu écrire dans le rapport que l'UMR doit s'engager dans une politique plus offensive en matière de contrat de recherche et notamment en direction de l'ANR. La cellule « Valorisation » qui est mise en place depuis trois mois répond à cet objectif et à l'une des suggestions du Comité. Cela a permis d'insuffler une nouvelle dynamique, cinq projets de recherche étant en cours de finalisation :

- Dans le cadre du programme ANR « Changements environnementaux planétaires et sociétés », un projet intitulé « Normes-Environnement-Colonisation : l'emprise de la norme sur l'environnement dans l'empire colonial français (19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles) », porté par le professeur É. de Mari sera déposé avant le 15 mai. Cette recherche correspond à l'un des projets de l'UMR pour 2011-2014 (axe 1, projet 1, p. 90).

- Dans le cadre de l'appel à projets de recherche 2010 « Programme national de recherche en Environnement-Santé -Travail », financé par l'AFSSET, l'ADEME et l'INCA, la recherche portant sur le site industriel de Salsigne (axe 2, projet 2, p. 91), dirigée par H. Pujol (IR CNRS), est actuellement présentée aux fins d'obtenir une subvention.

On soulignera que ces deux projets relatifs à l'environnement s'inscrivent dans l'un des axes de recherche privilégiés par l'UM1 : « L'homme dans la mutation de son environnement ».

- Un contrat de recherche sera soumis à la Mission de recherche Droit et Justice par les chercheurs en Histoire du droit des colonies et concernant la publication du tome 7 de la collection Le juge et l'outre-mer intitulé « Justice et décolonisation, de 1940 à nos jours ».

- Un projet exploratoire premier soutien (PEPS-CNRS) a été déposé le 27 avril 2010 pour permettre la mise en route d'une recherche associant principalement l'UMR et l'ISPROM (Université de Sassari) et visant à la constitution d'un réseau dans lequel interviendront les Professeurs P. Catalano et A. Di Porto (Université de Rome La Sapienza), H. Abdelhamid (Université d'Aïn Shams, Égypte), É. Chevreau (Université de Paris II), Jacques Bouineau (Université de La Rochelle), P. Mousseron et M. Levinet (Université Montpellier 1). Ce projet, porté par L. Hecketsweiler (maître de conférences) s'intitule « La Méditerranée comme espace techniquement et déontologiquement organisé par le droit : le *commercium* d'hier et d'aujourd'hui ».

- Enfin, l'UMR a été sollicitée par le groupe THALÈS dans le cadre du programme ANR CSOSG sur un projet portant sur la localisation des téléphones mobiles dont le groupe est le porteur, projet technique qui nécessite une lourde expertise juridique (civile et pénale). L'UMR sera partenaire du projet.

Comme le fait remarquer le comité, les contrats de recherche contribuent au rayonnement de l'unité. Le caractère jugé par le comité comme *éclaté* des axes de recherche de l'UMR qui l'empêcherait de prendre part à des contrats de recherche, a été considéré, à l'inverse, comme déterminant dans la décision du groupe THALÈS de nous solliciter. En effet, si l'UMR a pu satisfaire la demande pressante du groupe industriel, c'est précisément parce qu'elle se présentait comme un interlocuteur unique disposant de spécialistes des trois disciplines concernées par le projet ANR. La réactivité de l'UMR, rendue possible par sa pluridisciplinarité, a été grandement appréciée par Thalès.

4. Concernant la synergie et la coopération entre les équipes internes, point à améliorer selon le comité, cela relève d'une de mes préoccupations majeures. Toutefois, même si celle-ci n'est pas apparue clairement au comité, cette synergie existe déjà dans les faits comme en témoignent les publications inter équipes réalisées lors du précédent quadriennal. Elle doit encore être renforcée. Quant à l'ERCIM (citée par le comité), il faut rappeler son investissement dans les actions transversales menées au cours du précédent quadriennal (rapport, p. 10-11) et pour le futur, son implication dans un projet commun (axe 3, projet 2, p. 97). En outre, l'ERCIM prendra sa part dans le projet ANR de THALÈS, aux côtés des privatistes et des pénalistes.

5. Quant aux relations de l'UMR avec la Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier, une discussion a eu lieu au cours de l'audition et dont les termes dépassaient le cadre de l'évaluation de l'UMR. Au demeurant, la MSH apporte simplement l'opportunité de travailler avec les collègues de l'université Paul-Valéry (Université Montpellier 3) et donc, pour les membres de l'UMR et les doctorants, de se nourrir d'un autre regard sur un champ de recherche commun, celui portant sur le « Fait religieux ». Il n'est pas question d'autre chose et certainement pas de laisser la MSH *capter* les programmes de recherche de l'UMR.

6. Le comité attire l'attention sur le partenariat avec la Faculté de Droit de Sherbrooke, jugé soutenu et fructueux mais un peu trop exclusif. Comme j'ai pu l'écrire dans le rapport et le dire aux membres du comité, il s'agit là d'un modèle de relations internationales qui suppose un investissement lourd et qui permet de dépasser le schéma classique et limité des interventions ponctuelles. Ce modèle inspire notre politique internationale. C'est sur cette base, du reste, que va être mis en place le partenariat avec l'ISPROM et l'Université de Sassari. Il illustre, par ailleurs, la fécondité du thème de « La frontière », en appréhendant un ensemble de problématiques communes (le fait religieux, par exemple) auxquelles le droit, de part et d'autre de l'Océan Atlantique, apporte des réponses, qui, si elles sont différentes, n'en permettent pas moins de contribuer à nourrir la réflexion juridique par un jeu de miroirs. De plus, l'UMR a su développer d'autres partenariats internationaux, par exemple avec l'Université de Dakar ou le Max-Planck Institut (ainsi que cela a été développé lors de l'audition). On notera également que l'Équipe Droit de la consommation et du marché (EDCM) vient d'être retenue par la CNUCED sur un programme de recherche international en matière de consommation et de concurrence.

7. Le projet, enfin, de l'UMR, pour 2011-2014, est vivement critiqué par le comité au point de lui avoir donné « l'impression d'une auberge espagnole », expression (et référence) dont la présence dans le rapport m'a, je dois le dire, choquée, tout comme elle a heurté les membres de l'UMR.

Lors de l'audition, il m'est apparu toute la difficulté de convaincre les experts de l'intérêt scientifique du regroupement de plusieurs disciplines juridiques au sein d'une même entité. L'histoire de la création de l'UMR explique cette situation de pluridisciplinarité. Elle représente très clairement pour nous la force de l'UMR, et marque son originalité et sa singularité par rapport à l'immense majorité des autres équipes de recherche en sciences juridiques. Certes, l'UMR ne peut pas se définir (et donc être identifiée) par un champ de recherche en droit bien circonscrit qui lui permettrait de bâtir un projet unitaire vers lequel convergeraient tous ses membres. Notre façon de travailler ensemble n'est pas comparable à celle mise en œuvre dans les autres équipes de droit qui sont monodisciplinaires en règle générale. Nous nous définissons au regard d'une posture de recherche et d'une méthodologie qui nécessitent, pour tous les membres de l'unité, un effort supplémentaire d'adaptation et un dépassement de son champ propre de recherche.

Quant à la ligne directrice de notre projet, elle demeure « Le droit dans les situations frontières ». C'est cette ligne qui a permis le regroupement des équipes en 1997, offrant aux chercheurs un vaste champ d'initiative tout en balisant leur analyse du phénomène juridique. Elle a favorisé une certaine structuration de la recherche dans l'UMR. C'est à elle que l'on doit, notamment, le succès des recherches entreprises sur le droit des colonies. Ce paradigme de la frontière (du temps, de l'espace et de l'esprit) rend compte d'une société dans laquelle coexiste, au sein d'un

UMR 5815 - DYNAMIQUES DU DROIT  
39, rue de l'Université  
34060 MONTPELLIER CEDEX

même espace politique, une pluralité de valeurs, de cultures, de relations économiques et sociales. La frontière, lieu d'échange mais aussi d'affrontement, interpelle le droit dans sa capacité à prendre en compte l'Autre dans sa différence et à penser un monde pluriel.

Le Comité fait état, également, d'un manque de lisibilité du projet commun, organisé autour de trois axes majeurs. Il s'agit en réalité d'ouvrir trois grands chantiers transversaux fédérateurs. Cette structuration permet à chacun de se retrouver et d'apporter sa contribution à l'édifice commun. Compte tenu de la diversité des disciplines représentées, un seul projet était difficilement envisageable, sauf à exclure certains membres de l'UMR. L'essentiel était, **au moment de l'élaboration du rapport**, que les projets de recherche associant les membres de l'UMR, soient, d'une part, le fruit de leur réflexion, gage de leur réussite future et d'autre part, permettent l'émergence d'un véritable espace de recherche partagé.

À cela, il faut ajouter que l'idée d'un projet commun autour du thème « *Les échecs du droit ?* », faisant la synthèse des réflexions issues des différents projets présentés dans le rapport, est envisagée par l'équipe. Cela permettra de répondre à l'une des recommandations du Comité. La capacité de l'équipe à se rassembler autour d'un projet commun n'est, du reste, pas à mettre en doute. Par le passé, en effet, les membres de l'UMR en ont fait la preuve au cours, au moins, de trois actions (*Les querelles doctrinales*, 2000 ; *Le droit sous Vichy*, 2006 ; *Le juge, gardien des valeurs ?* 2007).

Quant à la programmation et aux chercheurs impliqués dans chaque projet, ils font l'objet d'un tableau (rapport, p. 117). Lors de la présentation au comité, l'une des diapositives complétait ce tableau en faisant état de la participation des composantes.

En conclusion de cette réponse, je tiens à remercier le Président du comité et les membres de celui-ci pour un rapport dont les exigences seront prises en compte par l'UMR.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugerez utile, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée

Vincente Fortier  
Directrice de l'UMR 5815  
« Dynamiques du droit »